Image not found or type unknown

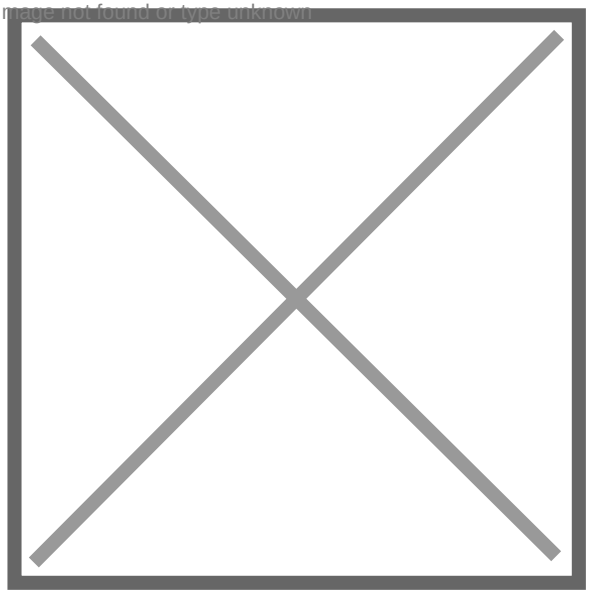

Révision de retraite de réversion?

Par **perceval**, le **25/11/2009** à **15:08**

Bonjour.
Je suis veuve et désire vivre en concubinage,mais j'ai peur pour ma retraite de réversion.La CNAV dit que cette pension n'est plus révisable 3 mois après la date
du point de départ de ma retraite personnelle-Dès lors que la pension de réversion n'est plus révisable,aucun évènement de quelque nature que ce soit ne sera susceptible de la modifier...Ce délais de 3 mois est en ce qui me concerne largement dépassé,mais ce texte de la CNAV ne me tranquilisant toujours pas,
je vous demande ce que vous en pensez,et si je peux prendre le risque de ne pas déclarer que je ne vis plus seule,d'autant plus que mon compagnon et moi,venons d'acheter une maison ensemble?
Merci d'avance.
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés